

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 614 Subvention (12.500 euros) à 5 associations mémorielles.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 5 associations mémorielles ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'Association des Familles de Compagnon de la Libération, dont le siège social est situé 51 bis boulevard de la Tour Maubourg 75007 Paris (2013_06092/ 134722).

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Mémoire d'Aincourt dont le siège social est situé 2 rue du 18 Juin 95120 Ermont (141561 / 2013_05499).

Article 3 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Mémoire et traditions des Juifs d'Algérie, dont le siège social est situé 4bis boulevard Anatole France 92100 Boulogne Billancourt (2013_05391 / 101161).

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mémoire et espoirs de la Résistance-association des amis de la Fondation de la Résistance dont le siège social est situé 6/18 place Marie-Madeleine Fourcade, 75015 Paris. (20352 / 2013_06162).

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Les amis des combattants en Espagne républicaine, dont le siège social est situé 20 rue des Vinaigriers 75010 PARIS. (2013_07603 / 125021).

Article 6 : La dépense correspondante à l'ensemble de ces articles soit un montant de 12.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.